

Formation

Obtenir son permis de chasser

La Chambre d'Agriculture du Gers, en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, propose de vous former en vue de l'obtention de votre permis de chasser.

Pourquoi chasser ?

Avant tout pour **protéger vos cultures, réguler les espèces nuisibles sur votre exploitation**, profiter et participer aux nombreuses battues sur les com-

munes qui vous entourent, mais aussi pour passer des moments de convivialité entre chasseurs.

A l'issue de 3 demi-journées de formations théoriques et pratiques, vous pourrez réussir l'examen du permis de chasser car vous aurez acquis une connaissance poussée de la chasse : son organisation, sa législation, les règles de sécurité, les armes et munitions, leur manie-

ment, la connaissance des espèces (chassables et protégées), les modes de chasse, comment réguler les espèces chassables qui causent des dégâts sur vos cultures.

Vous pouvez vous préinscrire dès à présent à la prochaine session de formation au permis de chasser qui se déroulera dès le 1^{er} trimestre 2018.

Contact et inscriptions : Service Commun Formation Bassin Sud Gers - Tél. 05.62.61.77.43 ou par mail : formation-bassinsud@gers.chambagri.fr.